

BARÈME DES HONORAIRES

(du 1^{er} avril 2017)

HONORAIRES DE TRANSACTION

Honoraire charge vendeur.

De 1 € à 30.000 €	3000 € (forfait).
De 30.001 € à 100.000 €	9 % TTC
De 100.001 € à 230.000 €	7 % TTC
De 230.001 € à 370.000 €	6 % TTC
De 370.001 € à 700.000 €	5 % TTC
Au-delà de 700.000 €	4 % TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion : 5.90 % HT (soit 7.08 % TTC) des sommes mensuelles quittancées.

Honoraires de location :

Part bailleur : 11 € / m², soit :

- 8 €/m² pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction au bail.
- 3 €/m² pour l'état des lieux.

Part Locataire : 11 € / m², soit :

- 8€/m² pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction au bail.
- 3€/m² pour l'état des lieux.

Selon loi ALLUR en vigueur le 15 Septembre.

HONORAIRES LOCATION SAISONNIÈRE

Honoraires location saisonnière : 30 %

ESTIMATION

Elle est offerte par votre agence.

Tarif en vigueur à partir du 1^{er} Avril 2017 (TVA appliquée 20 %)

1^{er} réseau immobilier en France

ORPI
SOLUTIONS IMMOBILIERES

6, Cours Lamarque – BP 103 – 6, Cours Lamarque – BP 103 – 33313 ARCAHON cedex
« Espace Capital » - cours de Verdun- 33260 LA TESTE DE BUCH
8 rue de la Poste- BP 43- 40601 BISCARROSSE
Tél : 05.56.83.20.11 - E-mail : agencecentrale1@orpi.com
COLOSSEO SARL au capital de 20 000 € - SIREN 535 255 319 RCS Mont de Marsan
Siège social : 8 rue de la Poste-BP 43-40601 Biscarosse - Cartes Professionnelles Transaction et Gestion n° 4002374
Caisse de garantie Allianz – T 180.000 € G 180.000 €